

Équipements électriques et électroniques :

**ecosystem anticipe la mise en œuvre d'actions concrètes
dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire**

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, récemment adoptée comporte des mesures importantes concernant les équipements électriques et électroniques (EEE). Elle représente une opportunité pour l'allongement de la durée de vie des produits. Cette loi correspond à une attente nouvelle et profonde des citoyens face au gaspillage et à l'urgence environnementale, et pose des questions essentielles pour l'avenir de la filière.

ecosystem, en charge du devenir des appareils électriques et électroniques usagés, s'est d'ores et déjà saisi des mesures de cette loi concernant directement la filière agréée, pour les traduire en actions concrètes notamment autour des fonds réemploi et réparation. Elles devront être justes, utiles et pérennes, sans jamais transiger sur l'exigence opérationnelle indispensable à un haut niveau environnemental et social, qu'ecosystem entend garantir.

Pour consolider son approche pragmatique de ces enjeux majeurs, ecosystem a confié à Elabe la réalisation d'une étude sur les perceptions des Français en matière d'environnement, les raisons qui les poussent à agir et leurs pratiques pour chaque grande famille de produits électriques.

Des Français prêts à changer leurs habitudes.

Les Français sont unanimes sur l'urgence de la question écologique. 81% considèrent « être dans l'obligation de changer leurs habitudes et d'adopter un mode de vie plus sobre ». Ils se déclarent prêts à faire des changements dans leur vie à condition que ces efforts « soient partagés de façon juste entre tous les membres de notre société ».

Parmi les grands enjeux environnementaux, les Français considèrent le gaspillage, le recyclage et la valorisation des déchets, la réparabilité des produits et l'allongement de la durée de vie des appareils comme des sujets prioritaires.

Les Français valident à plus de 94% la pertinence du recyclage sous forme de nouvelles matières premières et les gestes d'apport nécessaires pour y parvenir. **80% d'entre eux se déclarent « prêts à s'équiper d'appareils d'occasion » et à « louer ou emprunter plutôt que d'acheter ».***

Un moment singulier

La concordance de ces attentes et l'ambition de la nouvelle loi constitue le socle sur lequel ecosystem veut baser son action dans les mois et années à venir. « C'est une avancée majeure dont la mise en œuvre fera date » déclare Christian Brabant, Directeur Général d'ecosystem au sujet de la loi, « à condition que les bonnes intentions se transforment en bonnes solutions. **Notre responsabilité en tant qu'éco-organisme opérationnel est de maîtriser la chaîne des opérations** pour garantir que tous les appareils sont réemployés ou à défaut dépollués, que les nouvelles mesures n'alimenteront pas les filières illégales. Il faudra aussi s'assurer que les flux destinés à la réparation et au réemploi soient confiés à des acteurs de confiance, engagés contractuellement et agissant avec professionnalisme ».

Pionnier du réemploi et de la réutilisation des EEE usagés en partenariat avec l'économie sociale dès 2005, ecosystem investit depuis cette époque plusieurs millions d'euros chaque année pour soutenir ces acteurs. 7 millions sont d'ores et déjà engagés pour le financement de ces activités en 2020.

Un annuaire des réparateurs référencés ecosystem

La question du fonds réparation est déjà à l'étude par l'éco-organisme et les acteurs de la réparation. L'objectif est de proposer aux consommateurs une solution vertueuse et positive, en évitant les fausses bonnes idées. **ecosystem** propose de lancer un premier déploiement sur 4 produits phares, retenus pour l'application de l'indice de réparabilité.

Le déploiement s'appuiera notamment sur la mise en place d'**un annuaire des réparateurs, disponible en 2020**, à partir d'une base de données commune réalisée par un collectif d'acteurs de la réparation, auquel **ecosystem** souhaite ajouter des critères de sélection. Pour être référencés, les réparateurs devront au moins disposer d'une inscription au registre du commerce, d'une assurance responsabilité civile et professionnelle, d'une habilitation électrique pour garantir et sécuriser les opérations de réparation aux consommateurs.

Jedonnemontelephone.fr

Dans le domaine de la téléphonie, **ecosystem** annonce la mise en place d'une nouvelle **solution universelle et gratuite de collecte des téléphones par voie postale**. Cette solution s'appuie sur des expérimentations engagées depuis 2017, et qui ont permis de finaliser une solution complète et prometteuse. En ligne à des fins de test, le site a déjà enregistré, sans publicité, 26 000 visiteurs uniques, plus de 1300 téléphones reçus et 2,25 téléphones remis par foyer en moyenne. Un appareil sur deux renvoyés est un smartphone.

Les téléphones sont postés directement par les consommateurs, dans une enveloppe prépayée à destination des Ateliers du Bocage (ADB), membre d'Emmaüs. Les appareils non réparables sont ensuite remis à **ecosystem** pour être dépollués et recyclés. Rappelons que la production d'un nouveau téléphone implique l'extraction minière de plusieurs dizaines de métaux dont certains sont stratégiques ou critiques.

Une collecte en croissance avec un bilan environnemental positif

En 2019, 604 000 tonnes d'équipements électriques ménagers ont été collectés (soit une croissance de 5%), dont près de 5 200 tonnes de lampes. Ce volume correspond à un nombre total de **138 millions d'objets collectés** (environ 80 millions d'appareils et 58 millions de lampes). Pour la 1^{ère} année, **ecosystem** a réalisé un bilan environnemental, en évaluant les impacts négatifs et les bénéfices environnementaux de ses activités logistique et traitement, pour pouvoir les piloter de façon optimale.

Celui-ci fait notamment apparaître qu'environ 4 millions de tonnes de ressources minérales (minerais métalliques) ont été économisées, soit l'équivalent du volume nécessaire à la production de 10 millions d'ordinateurs. Pour les ressources fossiles (pétrole), l'économie réalisée correspond à la consommation énergétique de 360 000 Français pendant un an.

En 2019, **1,75 millions de tonnes d'équivalent CO₂ ont été éliminées** en installation contrôlée, limitant d'autant l'aggravation du réchauffement climatique.

Une entreprise à raison d'être

Depuis le 1^{er} octobre 2019, une **raison d'être d'intérêt général est inscrite dans les statuts d'ecosystem** afin notamment de pérenniser les engagements de la gouvernance actuelle. Elle se traduira par des engagements allant au-delà des obligations réglementaires.

***A propos :** ecosystem est un éco-organisme c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif d'intérêt général, agréée par les pouvoirs publics pour gérer les appareils ménagers et professionnels complexes usagés et prolonger leur durée de vie sous forme d'appareils rénovés ou réutilisés ou sous forme de nouvelles matières premières dépolluées et recyclées. www.ecosystem.eco / Facebook [@ecosystem.eco](https://www.facebook.com/ecosystem.eco) / Twitter [ecosystem_eco](https://twitter.com/ecosystem_eco)*

Contacts presse : MéliSSa Bire – **06 50 02 16 38** – mbire@ecosystem.eco / Caroline Villedieu – **06 75 00 55 75**